

## Projet Filets sociaux de sécurité

**Termes de Références (TDR) pour le recrutement des consultants chargés des enquêtes pour l'identification par la méthode « Proxy Means Test » des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables devant bénéficier des transferts monétaires du projet Filets sociaux de sécurité dans 06 Fokontany des 03 Communes à Betsioky Atsimo.**

- **Contexte**

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale. Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale pour la mise en place d'un programme de filets sociaux de sécurité (FSS) mis en œuvre par le MPPSPF avec le FID.

Le projet FSS est un Programme de Filets Sociaux de Sécurité d'une durée de 4.5 ans (2015 à 2020). Ce projet comporte trois activités dont deux concernent les transferts monétaires :

- *Programme de Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) et*
- *Programme Argent Contre Travail-Productif (ACT-P).*

Ces deux programmes sont réalisés dans cinq (05) Régions mais couvrent des Districts différents. Les deux programmes s'inscrivent dans les actions du gouvernement pour améliorer la protection sociale, surtout envers les ménages les plus pauvres.

**Sous composante TMDH :**

Le TMDH est un transfert d'argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 10 ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

- appuyer l'intégration des enfants de 6 à 10 ans dans le système scolaire,
- promouvoir l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans .

**Identification des bénéficiaires des programmes TMDH**

Par ailleurs, la Banque Mondiale appuie aujourd'hui le Gouvernement Malgache dans le développement d'une méthode rigoureuse d'identification des ménages les plus pauvres pour les programmes de protection sociale, et plus particulièrement pour le programme TMDH.

Cette approche recommande une pré-identification des plus pauvres par les communautés elles-mêmes et un ciblage final des ménages à travers une enquête Proxy Means Test (PMT) pour déterminer le degré de pauvreté de chaque ménage pauvre identifié.

Cette méthode a été déjà testée par le FID dans les Projets PUIRV et PURSAPS. La méthodologie et les outils nécessaires pour ce processus de ciblage ont été testés puis établis. C'est cette méthodologie qui sera appliquée dans la présente enquête objet de ces termes de références.

La mise en œuvre du projet filets sociaux de sécurité se fera en deux vagues : vague 1 en 2015 et vague 2 en 2016. Ainsi, l'identification des ménages bénéficiaires se feront également en deux vagues.

- **Objet des termes de référence**

Les présents termes de référence sont développés pour le recrutement des consultants individuels chargés d'assurer la tenue d'enquêtes sur des ménages en vue de l'établissement d'une liste de ménages pré-identifiés avec le modèle PMT fourni par le FID sur 06 Fokontany dans 03 Communes du District de Betioky Atsimo.

**Rappel du contexte** : lors du processus de ciblage des ménages bénéficiaires du TMDH à Betioky-Sud, 06 Fokontany n'ont pas été traités pour divers motifs (nouvellement créés, manque d'information sur l'existence d'écoles, etc.). Aussi, il a été évoqué lors de la cérémonie de premier transfert à Bezaha le 10 octobre 2016 de retraiter ces Fokontany.

Le FID fait appel à des consultants individuels possédant les qualifications et les expériences requises pour mener les enquêtes PMT.

Les consultants individuels retenus seront organisés par le FID de la manière suivante : coordonnateur, superviseurs, enquêteurs.

L'enquête se fera sous la supervision du FID qui coordonnera l'opération d'identification des ménages les plus pauvres dans le cadre du projet.

L'enquête sera conduite auprès de

- 600 ménages pré- identifiés (nombre indicatif) pour le TMDH ;

**Tableau 1 : Nombre estimé de ménages pour PMT – Lot**

LOT	VAGUE	Prévision de nombre de ménages pour PMT	District	Région	Programme
	1	600	Betioky Atsimo	Atsimo Andrefana	TMDH

- **Objectifs de la mission et zones d'intervention**

Les objectifs de la mission sont de :

1. Mener auprès de 600 ménages pré-identifiés pour le TMDH répartis dans la Région des enquêtes dites PMT selon la démarche méthodologique établie par le FID.
2. Transmettre les données et les résultats des enquêtes (via internet) au FID, en vue du calcul des scores PMT, suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et qui sera annexé au contrat.
3. Fournir des recommandations permettant d'améliorer la démarche méthodologique pour le recueil, la saisie et la transmission des informations sur les ménages enquêtés.

L'enquête des 600 ménages se fera dans les zones d'intervention de la Direction Inter Régionale du FID de Toliara répartis dans 03 communes (voir tableau ci-dessous).  
La liste des localités sites d'enquête, déterminées géographiquement par la région, district et commune d'appartenance est donnée en Annexe.

**Tableau 2 : Zones d'intervention du TMDH concernant Betioky Atsimo**

LOT	VAGUE	Prévision de nombre de ménages pour PMT	Province	Région	District	COMMUNES
	1	600	Toliara	Atsimo Andrefana	Betioky Atsimo	3

Dans la réalisation de sa mission, il est attendu des Consultants :

- La préparation de l'enquête.
  - Préparer le plan de travail (itinéraire) pour la collecte sur un support numérique et traitement des informations sur les ménages pré-identifiés par le FID ;
  - Soumettre ce plan de travail à l'approbation du FID ;

- La mise en œuvre du plan de travail validé par le FID :

Par ailleurs,

- Le consultant utilisera les outils déjà validés par le FID dont :
  - Le manuel de l'enquêteur.
  - Le manuel de formation.
  - Les programmes informatiques spécifiques à l'enquête (masque de saisie sur appareils mobiles, programme de vérification et d'apurement des données). Toutes modifications demandées par le FID à apporter à ces programmes informatiques devront être effectués par le Consultant.
- Le consultant respectera les calendriers d'enquêtes convenus avec le FID et communiqués aux communautés.
- Le consultant procédera à l'enquête avec saisie directe des informations sur des appareils mobiles fournis par le FID. Les informations seront ensuite envoyées au FID par les enquêteurs via connexion internet ou resteront stockées dans les appareils mobiles. Des questionnaires en version papier ont été également conçus pour la collecte des informations pour des éventuelles nécessités d'utilisation. Leur duplication est à la charge du consultant.

Il est à remarquer que :

- Toutes modifications des outils doivent avoir l'aval des responsables du FID et de la Banque Mondiale.
- En cas de proposition de modification, le consultant assurera l'intégration des modifications sous le contrôle du FID.

- **Notes sur la méthodologie et organisation de l'enquête**

Les points essentiels des étapes clés de la mission sont listés ci-après :

- Préparation au bureau
  - Planification des activités de collecte ;
  - Prise en main des consultants : le niveau de compréhension demandé dans l'utilisation des questionnaires d'enquête est à considérer.
  - Répartition des zones : la considération du langage (dialecte) propre de chaque Fokontany, l'attitude et comportement individuel et le respect des cultures locales sont à prendre en compte.
- Internalisation des outils et de la méthodologie d'enquête

Formation du personnel pour les enquêtes.
- Prise en main sur sites

Le FID et le consultant d'enquête descendront ensemble dans un site présélectionné par le FID pour conduire des enquêtes auprès d'un échantillon de ménage à titre d'exercice pratique. Des recommandations pourraient être tirées de cette activité avant la continuation de la prestation du cabinet.

d. Préparation socio organisationnelle sur le terrain

Dans le processus de ciblage de bénéficiaires, un comité de Protection Sociale est constitué au sein de chaque Communauté et s'est chargé de la présélection communautaire des ménages objets de l'enquête.

Les consultants chargés d'enquête sont appelés à organiser avec ce comité leur visite chez les ménages, suivant la répartition géographique des ménages.

Les points suivants sont obligatoires :

- Tenue d'une AG d'information-communication (PV et fiche de présence à l'appui) sur le passage des enquêteurs, la présentation des enquêteurs et leur mission, l'objet de l'enquête, le calendrier des enquêtes par hameau/ilot, la nécessité d'avoir le récépissé délivré auparavant sinon inciter les ménages à le récupérer ou demander un duplicata auprès du comité ainsi que la nécessité d'une organisation sociale pour mener à bien les enquêtes.
- Affichage du calendrier d'enquête.
- Organisation sociale : les membres du comité de protection sociale conduisent les enquêteurs aux premiers ménages à enquêter des ilots, ensuite le ménage enquêté prend le relève de conduire les enquêteurs chez les ménages suivants, et ainsi de suite. Le consultant doit envisager le recours à un guide local dont le coût sera à sa charge.

Collecte des données

- Identification des ménages à enquêter : les récépissés délivrés aux ménages lors de la présélection (validation communautaire 1) serviront de moyen d'identification des ménages. Les enquêteurs doivent obligatoirement demander ce récépissé auprès des ménages. Si un ménage figure dans la liste fournie par le FID mais ne possède pas de récépissé, l'enquêteur lui dira de se faire délivrer un duplicata auprès du comité et fixera avec lui une autre date pour l'enquête ;
- Identification des ménages présélectionnés avec un code unique contenant les codes géographiques établis avec le FID ;
- En cas de doute sur l'identité d'un ménage, prendre confirmation auprès du comité avant enquête.
- Il faut avoir passé chez les premiers ménages jusqu'au dernier de la liste principale avant de puiser dans la réserve en cas d'absences ; respecter l'ordre établi par la validation communautaire ;
- Enquête à domicile menée selon le protocole : collecte des informations auprès des ménages présélectionnés et dans leur maison (supports physiques, supports numériques)
- Une attention particulière doit être apportée au recueil des noms des membres du ménage. Des pièces d'identité ou de vérification sont à demander. Les noms usuels fournis dans la liste des ménages à enquêter ont été utilisés pour éviter les confusions dans le repérage des ménages. Eviter donc l'enregistrement des "surnoms" dans les champs prévus pour les noms dans le formulaire d'enquête
- Vérification et validation des informations collectées pour chaque ménage avant le passage à d'autres enquêtes.
- Validation de l'enquête et signature du ménage : l'enquêteur répétera au ménage les informations saisies et lui demandera de les valider. **Le ménage signera alors un accusé de validation de l'enquête fourni par le cabinet suivant un canevas donné par le FID.**
- Après l'enquête du ménage, le récépissé doit être visé par l'enquêteur.

- En cas de plainte lors de la mission du consultant sur le terrain, les plaignants seront dirigés vers le comité de protection sociale pour enregistrement des plaintes à l'attention du FID.
- e. Saisie et contrôle des données
  - Saisie directe sur support numérique des réponses des ménages
  - Vérification des erreurs de saisie et Contrôle de la qualité des données par l'enquêteur immédiatement après ;
  - Immédiatement après chaque enquête dans chaque Fokontany, exécuter le programme informatique spécifique pour la vérification de données ;
  - Immédiatement après chaque enquête dans chaque Fokontany, contrôle de la qualité des données ;
  - Transmission systématique au système d'information (MIS) du FID sous forme numérique dans le format accordée avec FID des données et résultats des enquêtes contrôlés et vérifiés de chaque Fokontany ;
  - **Pour chaque Fokontany**, l'enquête PMT portera sur la liste des ménages pré-identifiés par la méthode de ciblage communautaire ; elle permettra d'identifier **les ménages bénéficiaires** selon le degré de pauvreté (scoring) et qui remplissent les critères additionnels établis par le FID ;
- f. Après chaque série d'enquête dans une commune (TMDH), livraison des données apurées et établissement d'un rapport provisoire consolidant les résultats de l'enquête PMT (à soumettre pour commentaires et validation du FID). Les éléments du rapport seront remis après la signature de contrat.
- g. A la fin de l'opération, établissement d'un rapport provisoire consolidant tous les résultats de l'enquête PMT (à soumettre pour commentaires et validation du FID)
- h. Rapport final de la mission après intégration des recommandations du FID.
- **Conditions de travail**
  - Le FID, avant le démarrage des prestations, remettra au Consultant le smartphone et le powerbank ou la notebook correspondant à l'enquêteur. Le consultant rendra ces matériels en bon état de fonctionnement au FID à la fin de la mission. Le retour des matériels d'enquête en bon état de fonctionnement est une des conditions de validation du rapport d'enquête.
  - En cas de perte, quel qu'en soit les motifs, le consultant doit rembourser le FID avec les valeurs d'acquisition. Dans ce cas, le montant à rembourser sera à défalquer sur la tranche de paiement relative à l'approbation du rapport d'enquête.
  - Les matériels défectueux, sans dommage apparent, à condition qu'il soit prouvé par une expertise que le dommage n'est pas du fait du prestataire, seront remis au Client et ne seront pas à la charge du prestataire. Le cas contraire, leur valeur sera défalquée sur la facture. Le montant à rembourser sera également à défalquer sur la tranche de paiement relative à l'approbation du rapport d'enquête.

- A la fin d'une série d'enquête au niveau d'une commune, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations (qualité et quantité des enquêtes effectuées) du Consultant sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.

- **Livrables**

**Les livrables sont :**

- Manuel de l'enquêteur si révisé;
- Manuel du superviseur si révisé;
- Manuel de formation si révisé;
- Fiches d'enquêtes dûment remplies et vérifiés en cas d'enquête sur support papier;
- Accusés de validation d'enquête;
- Pour chacun des Fokontany et après chaque enquête dans chaque Fokontany, listes ordonnées des 700 ménages pré identifiés par les communautés avec les informations sur leurs conditions socio-économiques et les scores respectifs calculés sur la base de la formule établie par le modèle PMT (scoring établi par le modèle PMT) ;
- Pour chacun des Fokontany et après chaque enquête dans chaque Fokontany, base de données numériques issue du programme informatique spécifique.
- Après chaque enquête dans une commune, base de données consolidées et apurées et les rapports y afférents.
- Rapport de démarrage
- Rapports d'enquête après chaque vague d'enquête

Rapport Final

*Voir calendrier de remise des livrables*

- **Cadre des responsabilités**

**Le FID :**

- Fournit les listes des ménages à enquêter avec le nom, prénoms et surnom du chef de ménage, le numéro du récépissé et le domicile (hameau/ilot)
- Fournit en temps nécessaires, les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête :
  - manuel de l'enquêteur,
  - manuel du superviseur,
  - manuel de formation,
  - fichiers des formulaires d'enquête,
  - programmes informatiques spécifiques à l'enquête (masque de saisie sur appareils mobiles),
  - programme de vérification et d'apurement des données,
  - programme exécutant le calcul du scoring PMT,
  - canevas accusé de validation d'enquête,

- canevas journal d'enquête
- masque de saisie en cas d'utilisation de formulaire d'enquête en version papier
- Met à la disposition du consultant les normes des appareils mobiles requis pour la production de supports numériques nécessaires à l'opération (exemple : programmes et type d'appareils mobiles) ;
- Fournit les dispositifs électroniques (smartphone, notebook, ...) pour les enquêtes suivant la quantité nécessaire ; ces dispositifs resteront la propriété du FID ;
- Communique aux communautés locales les calendriers d'enquêtes suffisamment en avance ;
- Sensibilise les communautés sur la signification et la nécessité des enquêtes.
- Mobilise les comités de protection sociale locaux sur la tenue des enquêtes et sur la diffusion des informations.

**Le Consultant :**

- Conduit l'enquête de façon à respecter les échéances et obtenir de bons résultats.
- Respecte les calendriers d'enquêtes convenus et communiqués aux communautés.
- Tient une AG d'information-sensibilisation et de mobilisation socio organisationnelle au niveau de chaque Fokontany
- Suit les manuels mis à disposition et respecte le protocole d'enquête, toute incohérence constatée sur les données ou tout autre fait relevant du non-respect du protocole d'enquête oblige le Consultant à refaire les enquêtes y afférentes.
- Toute fraude ou tentative de fraude de la part des ménages enquêtés et constaté par les enquêteurs pouvant porter atteinte à la fiabilité des informations devront être verbalisée par les enquêteurs, les membres du comité de protection sociale et le Chef Fokontany et rapportée au FID.
- Procède aux enquêtes par la saisie directe des informations au moyen d'appareils mobiles
- Respecte toutes les clauses des Termes de Référence établis
- Respecte les calendriers de livraison des livrables
- Fait des compte-rendu partiels tous les jours de l'avancement de l'opération (réunions entre le FID et le consultant)

• **Durée de l'intervention et calendrier des livraisons**

*Remarque : se référer au chronogramme et calendrier de remise de livrables*

• **Profil du consultant**

**Experiences requises du consultant**

Le consultant devra avoir de niveau Bacc + 3 minimum en Gestion ou Economie ou Sciences sociales ou équivalent, ayant de très solide expérience en enquête en milieu rural, possédant une bonne capacité rédactionnelle, méthodique, ayant une bonne capacité organisationnelle et maîtrisant les NTIC ; ayant de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en

équipe. La connaissance et la pratique de dialectes locaux dans les zones d'enquête constituent un atout.

**Annexe 1 : Liste des communes et Fokontany pour le TMDH – Lot : Betioky Atsimo**

<b>PROVINCE</b>	<b>REGION</b>	<b>DISTRICT</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>FOKONTANY</b>
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	SAKAMASAY	BEORA II
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	SAKAMASAY	BELALITRA II
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	SAKAMASAY	TSIBORAKY
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	BEZAHA	SAKALALINA
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	MANALOBÉ	MORAFENOBE
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO	MANALOBÉ	ANKILITELO